

# Campagne de sensibilisation et de prévention au radon sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Respirez-vous du **radon**  
dans votre logement ?



**Juin 2025**

## Contexte :

La cartographie de l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) indique que le territoire du **Pays de Saint Gilles Croix de Vie** est concerné par la présence potentielle de **radon**. C'est le cas notamment de 8 communes classées en catégorie 3 (communes à potentiel moyen ou élevé) : *Brem sur mer, Landevielle, la Chaize Giraud, l'Aiguillon sur vie, Brétignolles sur mer, Givrand, Coëx, Saint Révérend*.

Une commune est classée en catégorie 2 (commune à potentiel faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments) : *Commequiers*. Les 5 autres communes sont classées en catégorie 1 (potentiel faible) : *le Fenouiller, Notre Dame de Riez, Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hilaire de Riez, Saint Maixent sur Vie*.

Face au risque identifié pour les 9 communes en catégorie 2 et 3, la **Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie**, dans le cadre de son **CLS** (Contrat Local de Santé) en transversalité avec le **PCAET** (Plan Climat Air Energie Territorial), a souhaité conduire une campagne de sensibilisation et de prévention au **radon** auprès d'habitants volontaires sur son territoire. Pour cela, la Communauté d'Agglomération a été accompagnée par le **CPIE** (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) **Logne et Grand-Lieu**, basé à Corcoué-sur-Logne (44) et a reçu le soutien financier de l'**ARS** (Autorité Régionale de Santé), de l'**ASN** (Autorité de Sureté Nucléaire) et de la **DREAL** (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement).

La campagne s'est déroulée entre décembre 2024 et juin 2025.

## Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un **gaz naturel radioactif, incolore et inodore**. Il résulte de la désintégration naturelle de l'**uranium** et du **radium** dans le sol, les couches rocheuses et l'eau. Il est présent dans les **roches granitiques** et certaines **roches volcaniques**. Libéré dans l'atmosphère, il est très vite dilué mais s'il pénètre dans les habitations, il peut se **concentrer** en quantité parfois importante. Le radon est classé depuis 1987 comme **cancérogène pulmonaire** certain par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer). En France, **environ 3000 décès** par cancer du poumon sont attribuables chaque année à l'exposition domestique au radon (soit environ 10% des décès par cancer du poumon) - source IRSN – santé publiques France 2017. Le tabac reste de loin le premier facteur de risque du cancer du poumon.

Le taux de radon se mesure en Becquerel/m<sup>3</sup> (Bq/m<sup>3</sup>). En France, le niveau de référence qu'il est recommandé de ne pas dépasser est fixé à **300 Bq/m<sup>3</sup>**. Au-dessus de cette valeur, des actions correctives, simples et peu coûteuses, peuvent être engagées par le propriétaire pour réduire le taux de radon autant que possible. En revanche, si les taux sont supérieurs à 1000 Bq/m<sup>3</sup>, des actions plus importantes sur le bâtiment sont à prévoir.

## Comment s'est déroulée la campagne ?

**Deux réunions publiques** d'informations sur le radon ont eu lieu en novembre 2024 sur les communes de **Brétignolles sur mer et Coëx**.

Ces réunions ont été animées par l'ARS et le CPIE.

**Près de 230 personnes** ont participé à l'une ou l'autre de ces deux réunions. Le public était très intéressé et de nombreuses questions ont été posées aussi bien sur le risque radon que sur la campagne de mesure.



Figure 1 : Appareil de mesure du radon



Figure 2 : 1<sup>ère</sup> Réunion publique - Brétignolles sur Mer - Novembre 2024



Figure 3 : 2<sup>ème</sup> Réunion publique - Coëx - Novembre 2024



A l'issue des réunions, des appareils de mesure du radon ont été remis gratuitement à tous les participants. Les dosimètres restant ont été déposés dans chaque mairie pour pouvoir être distribués aux habitants volontaires.

**Au total, 238 dosimètres ont été distribués** sur l'ensemble du territoire. Les appareils ont été installés durant 2 mois entre **décembre 2024 et mars 2025** et ont ensuite été renvoyés dans un laboratoire d'analyse. Sur les 238 appareils, 226 ont été renvoyés pour analyse, les autres n'ayant pas été restitués. Les résultats de mesure du radon dans les habitations ont été envoyés aux participants par voie postale.

Une **réunion de restitution** de la campagne de mesure sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a eu lieu en juillet 2025 à Brétignolles sur mer. Celle-ci a été l'occasion de présenter les résultats locaux mais aussi les solutions pour réduire l'exposition des habitations au radon et plus largement à toute source de pollution de l'air intérieur.

## Quels sont les résultats de la campagne de mesure ?

**Les résultats sont, dans l'ensemble, très satisfaisant sur l'ensemble du territoire du Pays de Saint-Gilles Croix de Vie.** En effet, sur les 227 dosimètres analysés, la grande majorité des mesures sont inférieures à 100 Bq/m<sup>3</sup> (116 dosimètres). En revanche, 5 habitations présentent un taux de radon supérieur au seuil de 300 Bq/m<sup>3</sup> (3 sur la commune de Coëx, 1 à Brétignolles sur Mer et 1 à Landevieille). Parmi eux, un seul dépasse le taux de 1000 Bq/m<sup>3</sup>. Une visite à domicile est prévue en juillet 2025 pour évaluer les sources d'entrée du radon dans cette habitation et proposer des mesures de remédiation.



## Répartition des résultats par commune

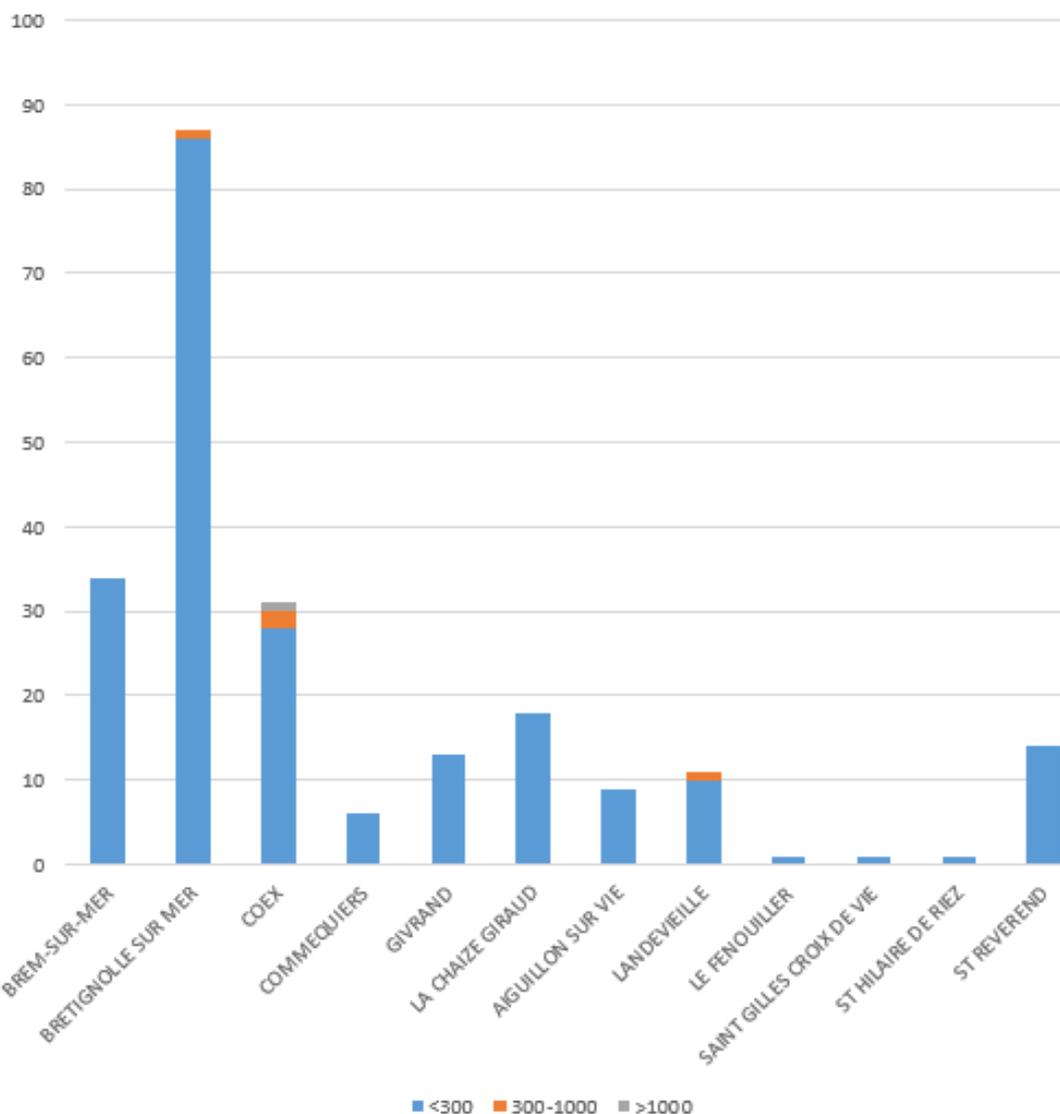


Figure 4 : Résultats par commune

## Quelles actions dois-je mettre en place chez moi si je pense avoir du radon ?

Plusieurs solutions existent pour diminuer la concentration en radon dans un bâtiment. Elles visent à mettre en place « une barrière » contre l'entrée du radon dans l'habitation ou à l'évacuer vers l'extérieur :

- Assurer l'étanchéité des sous-sols, des vides sanitaires, des murs, des planchers et des passages de canalisation : il s'agit de boucher, à l'aide d'un mastic étanche, tous les trous perceptibles au niveau de la dalle et du revêtement, des joints, des plaintes, autour des canalisations, ...
- Ventiler le vide sanitaire s'il y en a un ;
- Aérer les pièces au minimum 2 fois par jour pendant 10 minutes ;

- Mettre en place un système de ventilation efficace, si possible une ventilation mécanique double flux (entrée-sortie).

L'aération et la ventilation sont nécessaires même en l'absence de radon puisqu'elles permettent d'évacuer les nombreux autres polluants de l'air intérieur.



Merci à tous les participants à cette campagne !